



Il faut envisager une planification où "l'espace n'a pas seulement une valeur économique, mais également une valeur biologique, artistique et scientifique".

1. Zone d'utilisation exclusive
 11. Zone de production agricole
 12. Zone de production ligneuse
 121. Zone d'aménagement intensif
 122. Zone d'aménagement extensif
 123. Zone non aménagée
 13. Zone de récréation
 131. Zone de récréation intensive
 132. Zone de récréation extensive
 14. Zone de production faunique
 15. Zone de protection
 16. Réserves écologiques
 17. Zone urbaine
2. Zone d'utilisations compatibles
 21. Zone de production ligneuse et faunique
 22. Zone de production ligneuse et agricole
 23. Zone de récréation et de production ligneuse
 24. etc...
3. Zone d'utilisation complémentaire
 31. Zone de production ligneuse et faunique
 32. Zone de production ligneuse et agricole
 33. etc...

Comment procéder à un tel zonage? Il faut, en effet, trouver un moyen

de donner au planificateur une image cartographique des zones où il aura à réfléchir plus longuement sur l'intégration des aménagements sectoriels.

Tel est l'un des buts que s'était fixé la Section des Etudes écologiques régionales du Centre de Recherches forestières des Laurentides lorsqu'elle réalisa la classification et la cartographie écologique d'un territoire de 10,000 milles carrés dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Jurdant et al, 1972).

Cette carte, réalisée par une équipe multidisciplinaire comprenant un écologiste, un phytosociologue, un émorphologue, un pédologue et un forestier, est en fait un inventaire du "capital-nature" de la région, décrivant ses richesses biologiques, esthétiques et scientifiques.

L'unité de base est le *Système écologique* qui consiste essentiellement en une portion de l'espace, d'une superficie de 1 à 20 milles carrés, identifiée, caractérisée et nommée par les composantes de l'environnement qui reflètent le mieux les perspectives d'utilisation du milieu naturel.

Sans entrer dans les détails techniques et scientifiques qui sont à la base de la méthodologie développée par cet inventaire, sachons que la carte de base

(carte des Systèmes écologiques) a permis de lever, dans les mêmes contours cartographiques, les cartes thématiques suivantes:

- (1) production potentielle pour l'agriculture
- (2) production potentielle pour la forêt
- (3) production potentielle pour la récréation dans la nature
- (4) production potentielle pour la faune ongulée
- (5) production potentielle pour l'eau
- (6) régénération naturelle
- (7) risques de chablis
- (8) traficabilité
- (9) coût de production des plantations forestières (\$/corde)
- (10) attrait du paysage
- (11) potentiel récréatif des lacs et rivières
- (12) possibilité d'utilisation pour l'ingénierie

Comme tous ces documents sont produits à partir de la même base cartographique, il a été très facile de produire une carte intégrée traduisant le niveau de complémentarité des diverses ressources et appelée: **carte des niveaux d'intégration requise**.

Il ne reste plus donc qu'une étape avant de produire un plan de zonage: l'intégration des données du milieu avec les données économiques et sociologiques. Une telle intégration présuppose un dialogue, non seulement entre les spécialistes du milieu et ceux des ressources mais également entre les spécialistes de chaque catégorie de ressource: forêt, agriculture, récréation, faune etc... Tant que ce dialogue ne se fera que par l'énoncé de beaux principes ou la recherche de nouvelles structures techno-administratives, il ne résultera qu'en une série de vœux pieux mais stériles. C'est même là qu'il faut trouver la cause fondamentale des plans de zonage par secteur qui vont à l'encontre des principes de l'aménagement intégré des ressources et de la poursuite d'un aménagement de notre espace national qui soit conforme aux principes les plus élémentaires d'un sain équilibre écologique.

Conclusion

Le zonage véritablement intégré (par opposition au zonage sectoriel) de notre territoire doit répondre à une recherche d'un humanisme de l'environnement. En effet, la commercialisation de l'espace a été, et est encore pour beaucoup, le seul critère permettant de mesurer le succès ou l'échec



Le spectacle que nous offre notre environnement ne nous pousse-t-il pas à substituer au concept de "produit national brut" celui de "bonheur national brut" ?

dont la raison d'être est la recherche du profit maximum.

Pour une planification écologique

Malgré toutes les mises en garde du cancer écologique provoqué par l'industrialisation et la surexploitation de nos ressources, à chaque élection (fédérale, provinciale, municipale), on continue de voter pour la croissance et l'expansion. Nos gouvernants le savent mieux que quiconque, eux qui se refusent pour la plupart à regarder ces problèmes en face. Il y a bien quelques mesures anti-pollution, la création de ministères de l'environnement, la création de conférences de "l'homme et les ressources", mais tout cela ne reste que de la poudre aux yeux tant qu'il n'y aura pas une volonté réelle de procéder à une véritable *planification écologique* de l'utilisation du territoire.

Par planification "écologique", il faut entendre une planification où les critères écologiques (l'environnement) sont considérés au même titre que les critères économiques, sociologiques et politiques... une planification où l'espace n'a pas seulement une valeur économique (productrice de biens matériels), mais également une valeur

biologique, artistique et scientifique (productrice de biens immatériels).

Nous devrions réfléchir sérieusement sur les suggestions de Philippe Saint-Marc qui recommande les sept priorités suivantes:

dédensifier au lieu de concentrer
ruraliser au lieu d'urbaniser
démocratiser au lieu de privilégier
préserver au lieu de rentabiliser
végétaliser au lieu de minéraliser
embellir au lieu de banaliser
épanouir au lieu d'enrichir.

Planification écologique et zonage intégré

Or la planification écologique a besoin d'outils. Le zonage est l'un de ces outils. Il est même un outil essentiel car, sans lui, il est impossible de résoudre les conflits inévitables entre les divers utilisateurs de l'espace.

Les considérations qui précèdent montrent que le zonage ne devrait pas être sectorisé: zonage agricole, zonage forestier, zonage urbain. Il ne peut y avoir qu'un seul zonage et non deux ou trois. Existe-t-il vraiment un territoire agricole et un territoire forestier, alors que nous savons tous que même les meilleures terres agricoles du Québec étaient, il y a trois cents ans,

couvertes de forêts et que des milliers d'acres de terres cultivées se reboisent progressivement?

La gestion des ressources, pour être rationnelle, doit également être intégrée. Ceci veut dire qu'il est souhaitable que l'utilisation d'une ressource ne se fasse pas au détriment d'une ou plusieurs autres, sauf lorsque son potentiel est tellement supérieur à celui des autres que son utilisation exclusive devient indiscutable, même sur le plan écologique. Aménagistes et écologistes reconnaissent par là que certaines utilisations de l'espace peuvent être **compatibles** et même parfois complémentaires.

Par utilisations compatibles, il faut entendre des utilisations pouvant coexister sans que l'une soit affectée par l'autre. Par exemple, il est concevable qu'à certains endroits, l'exploitation forestière soit compatible avec une utilisation récréative extensive; il est probable aussi qu'il existe une certaine compatibilité entre l'aménagement de la forêt pour la production de bois de sciage et l'aménagement esthétique le long d'une route; les unités caractérisées par un morcellement des sols à vocation tantôt agricole, tantôt forestière, permettent de délimiter des zones où les utilisations agricoles et forestières sont compatibles, il existe certaines conditions écologiques où l'aménagement hydro-électrique est compatible avec l'aménagement forestier ou l'aménagement récréatif.

Quant aux utilisations complémentaires, il faut entendre que l'utilisation d'une ressource peut-être bénéfique à une ou plusieurs autres. Ainsi, la coupe à blanc dans certaines forêts, lorsqu'elle ne couvre pas de trop grandes surfaces est complémentaire de l'aménagement de l'original puisque la régénération abondante de sapin va augmenter rapidement la quantité de nourriture pour ce dernier; l'agriculture et la sylviculture peuvent être complémentaires de l'utilisation récréative de certains paysages exceptionnels; certaines formes d'aménagement de massifs boisés peuvent à la fois augmenter la production de matière ligneuse, améliorer la valeur esthétique d'un paysage, augmenter la production de la faune et régulariser le débit des cours d'eau.

Le zonage, pour être rationnel et conforme aux objectifs d'une planification écologique, doit donc tenir compte de cette compatibilité et complémentarité des ressources. C'est ainsi que les catégories suivantes pourraient être envisagées:

d'un plan d'aménagement.

Le droit à la nature fait aujourd'hui son chemin dans l'esprit de tous. A nous de relever le défi et de traduire, dans nos plans de zonage, cette préoccupation qui doit nous inciter à faire passer le bonheur de l'homme avant la recherche du profit, la justice avant la liberté.

Il faudra pour cela beaucoup d'imagination à nos techniciens de l'aménagement et beaucoup de courage à nos politiciens. Car ne nous leurrions pas, l'adversaire est coriace, le principal, c'est le bureaucrate, le commerçant, le repus, le bien nanti, le citoyen de la classe moyenne, tous ceux qui ne veulent (de bonne foi, convenons-en)

pour leurs concitoyens qu'une réussite matérielle plus rapide, tous ceux qui ne supporteraient pas l'empiètement de tous dans la vie de chacun.

Le zonage ne portera ses fruits que lorsque nous aurons répondu à un certain nombre de questions ayant une importance capitale dans l'élaboration d'une véritable planification écologique du territoire, comme par exemple:

N'est-il pas aberrant de constater que la valeur d'un terrain est directement proportionnelle au droit qu'on a d'y détruire la nature?

Ne devons-nous pas mettre un arrêt au rétrécissement de l'espace public pour la récréation dans la nature au profit d'intérêts particuliers?

Pourquoi ne pas prélever une "taxe d'espaces verts" perçue à même les industries destructives pour financer la restauration des paysages?

N'est-il pas temps de penser à rétribuer les ruraux en général, les cultivateurs en particulier, pour leur rôle de conservateurs de l'environnement?

A-t-on vraiment comparé un Québec de l'an 2,000 entourant une métropole de 10 millions d'habitants à un autre Québec comprenant une vingtaine de villes de 500,000 habitants?

Liberté et justice sont pour tous des objectifs primordiaux. Il est grand temps pourtant de reconnaître qu'il est souvent nécessaire de sacrifier le premier pour réaliser le second. ■

l'architecture paysagique!

- ces centres d'achats efficaces mais monstrueux, immenses hangars entourés d'asphalte!
- ces écoles qui ressemblent plus à des blockhaus qu'à des institutions susceptibles d'inspirer chez nos jeunes, les sens de l'équilibre, de la beauté, de la pureté!
- ces tavernes et ces brasseries qui se camouflent dans des trous infects et puants alors qu'elles pourraient jouer un rôle équilibrant. (Evidemment, le laisser-aller est plus "profitable" car il incite à la consommation)!
- cette tendance au gigantisme de nos villes (le "dogme" de l'urbanisation est encore très vif au Québec)!
- cet exode rural provoquant une désertification de nos campagnes et le délabrement de leurs richesses biologiques, culturelles et esthétiques!
- ces paysages agricoles qui se détériorent par l'abandon, . . . ou les plantations d'épinettes!
- cet envahissement de nos plus belles terres agricoles par des développements résidentiels, routiers ou industriels!
- ces forêts qui nous entourent mais qui ne peuvent fournir à nos ouvriers forestiers le travail dont ils ont tant besoin, parce qu'elles ne sont pas aménagées!
- ces terrains de pique-nique dans des "pits" de gravelle (sic. Parc des Laurentides)!
- ces terrains de camping développés n'importe où, n'importe comment, avec des clôtures rouges, orange, bleues, des roches de toutes les couleurs et des bouteilles de Javex en guise d'ornement!
- ces routes que l'on nomme "touristiques" qui serpentent entre deux rangées de constructions les plus diverses (motels aux formes les plus baroques, pour mieux attirer l'attention, garages multicolores, baraques à "hot dogs", chalets en papier noir ou en tôle, lignes de transmission électrique etc. . .)!
- ces vieilles maisons canadiennes si jolies à côté desquelles on a



L'environnement de chaque homme est également celui de son voisin

construit le "bungalow" en briques américaine jaune, avec "carport" et pelouse parsemée de canards ou de fleurs en plastique!

- cette absence d'endroits pour la récréation de masse! (deux pouces d'urine le dimanche soir à la plage publique du Lac St-Joseph)
- cette absence de centres d'interprétation de la nature à proximité de nos villes où tous pourraient voir, sentir, entendre et goûter la nature et peut-être la comprendre. . . pour ensuite la respecter!
- ces lacs et ces rivières innombrables mais inaccessibles parce que leurs rives sont la propriété d'une poignée de privilégiés!
- ce "mur" du Saint-Laurent où la construction massive de chalets barre progressivement d'une muraille de clôtures l'accès du rivage et la vue du plus beau fleuve du monde!

Toutes ces nuisances, résultant de l'entassement humain, de la disparition des espaces verts et de l'éloignement de la nature, Saint-Marc (1971) les range sous le vocable de "**nuisances spatiales**". Il les considère comme beaucoup plus inquiétantes que les **nuisances industrielles** parce que, dit-il, "l'homme peut inventer des techniques, il ne peut créer de l'espace. Il peut organiser une industrie moins polluante, mais il ne peut ajouter à la surface de la terre; il peut épurer le monde mais non l'élargir".

L'environnement: un bien collectif

Il est grand temps que l'individu accepte le fait que son environnement est également celui de son voisin et que toutes ses activités et ses réalisations affectent l'environnement de ce

dernier, lequel acquiert ainsi des **droits** (le droit à la Nature au même titre que le droit au Travail). Ceci va évidemment à l'encontre de notre culte traditionnel de la liberté individuelle et de la propriété, . . . culte habilement "cultivé" par une société où "Profit" est synonyme de "Bonheur", où "faire de l'argent" est signe de "débrouillardise", où "richesse" est symbole de "succès", bref une société où seuls les individus qui "réussissent" parviennent à se créer un environnement potable grâce à leurs possibilités d'évasion: chalets, voyages de chasse, congrès, vacances en Floride ou en Europe etc. . .

"Jouer de la nature est en train de devenir le privilège des privilégiés".

Ph. Saint-Marc

Bien sûr, on peut organiser des mouvements de protestation contre la construction de telle route, tel aéroport ou barrage au nom de valeurs auxquelles d'aucuns prétendent ne pas vouloir donner de prix. Beaucoup d'écologistes sont parmi ceux-là. Se sont-ils demandé, ces conservationnistes de tout crin, si nous n'avons pas plus besoin de parcs Lafontaine dans nos villes que de rivières Jacques-Cartier? . . . combien de parcs Lafontaine pourraient être créés avec les millions que coûterait la conservation de la Jacques-Cartier? . . . Quelle superficie de forêts urbaines pourrait-on créer avec les millions que coûterait le nettoyage des réservoirs de l'Hydro-Québec à la Baie James?

Le frère Untel disait qu'à force de parler "joual", on finissait par penser "joual", . . . de la même manière, celui qui est forcé de vivre dans un environnement déséquilibré, n'est plus en mesure, ni de le réaliser, ni, ce qui est pire encore, de faire le moindre effort pour sortir de cette situation. La crise de l'environnement, comme celle du joual, ne peut se résoudre que par une collectivisation de l'effort basée sur la considération du fait que l'un comme l'autre sont des biens **collectifs**. C'est donc la collectivité, . . . et en dernier ressort, l'Etat qui doit prendre les mesures nécessaires: des **lois**, pour l'amélioration de la qualité de l'environnement. Tant que l'effort ne se fera qu'au niveau de l'individu, il est utopique de penser pouvoir progresser significativement, car le combat entre la **quantité** de vie et la **qualité** de vie est par trop inégal dans une société où tous les moyens d'information sont au service quasi-exclusif d'intérêts privés

* Chercheurs scientifiques, Section des Etudes écologiques régionales, Centre de Recherches des Laurentides, Environnement Canada.

Le 53e Congrès annuel de la Corporation des ingénieurs forestiers de la province de Québec se tenait en octobre dernier dans la vieille capitale. "Le zonage des utilisations du territoire" constituait le thème de ces assises. Plusieurs conférenciers se sont attachés à décrire sous un angle particulier, celui de leur spécialité, les différents aspects des problèmes de zonage et à faire valoir son importance. Prenant parfois la forme d'exposés techniques, parfois la forme de plaidoyers, les exposés ont contribué grandement à amorcer une nouvelle prise de conscience chez nos professionnels de la forêt sur cette importante question. Nous projetons de vous présenter à compter de ce mois-ci, certaines des communications présentées à l'occasion de cette rencontre annuelle. Le premier texte en est un qui tente de présenter le zonage dans son contexte le plus général, celui de la société et de son organisation, et le considère comme un outil qui permette d'atteindre des objectifs éminemment importants.

Zonage, liberté et justice

par Michel Jurdant et V. Gerardin*

La genèse

"Prenons les six journées de la genèse comme image pour représenter ce qui, en fait, s'est passé en quatre milliards d'années. Une journée égale donc environ six cent soixante millions d'années. Notre planète est née le lundi à zéro heure. Lundi, mardi et mercredi jusqu'à midi, la Terre se forme. La vie commence mercredi à midi et se développe dans toute sa beauté organique pendant les trois jours suivants. Samedi à quatre heures de l'après-midi seulement, les grands reptiles apparaissent. Cinq heures plus tard, à neuf heures du soir, lorsque les sequoias sortent de terre, les grands reptiles disparaissent. L'homme n'apparaît qu'à minuit moins trois minutes, samedi soir. A un quart de seconde avant minuit, le Christ naît. A un quarantième de seconde avant minuit commence la révolution industrielle. Il est maintenant minuit, samedi soir, et nous sommes entourés de gens qui croient que ce qu'ils font depuis un quarantième de seconde peut continuer indéfiniment".

David Brower

La crise de l'environnement

Nous vivons à une époque où certains conflits indiquent non seulement un malaise, mais un véritable éclatement de notre société. . . les profiteurs de l'expansion et de la croissance économique n'arrivent-ils pas à se poser la question de la finalité de cette expansion?

Est-il encore nécessaire de démontrer que la course effrénée de l'homme vers des besoins matériels sans cesse croissants nécessite une technologie de

plus en plus galopante qui débouche trop fréquemment sur la détérioration, quand ce n'est la destruction, de la qualité de l'environnement? N'admet-on pas aujourd'hui que la **qualité** de la vie est aussi, sinon plus importante que la **quantité** de vie; que le **Bonheur National Brut** (Mansholt, 1972) est un concept au moins aussi valable que celui de **Produit National Brut**; qu'un coin de verdure est plus important qu'une brosse à dents électrique?

Ce "bonheur" de l'homme, notre

prétendue société d'abondance l'associe à la recherche du profit. Mais cette même société, surtout les plus jeunes de ses membres, commence aujourd'hui à découvrir qu'à côté de la pauvreté économique due au **niveau de vie**, il existe une pauvreté due au **milieu de vie** (Saint Marc 1971). C'est ainsi que même si les habitants de nos grandes villes sont les plus riches par leur niveau de vie, ils en sont les plus pauvres par leur milieu de vie.

L'homme stressé, l'adolescent paresseux qui se pense révolutionnaire parce qu'il porte des vêtements sales et des cheveux longs, l'homme sans travail, celui qui quitte la région qu'il aime, la femme qui s'ennuie, . . . ne sont-ils pas tous les victimes d'un système dominé par une pollution sociale engendrée elle-même par une dégradation de la qualité de l'environnement?

Mais cette crise de l'environnement, qu'est-elle au juste?

Evidemment, il y a l'eau sale, l'air vicié, le bruit de nos villes, l'accumulation des déchets: ce sont les **nuisances industrielles** qui commencent à être perçues officiellement par nos gouvernants (sic: la position du Canada à la conférence mondiale sur l'environnement à Stockholm).

Mais n'y a-t-il pas aussi:

- cette absence d'espaces verts publics dans nos villes et villages!
- ce développement anarchique de constructions, . . . et des destructions, aux abords de nos routes!
- ces rues et ces quartiers enlaidis par un urbanisme inexistant ou faisant fi des principes les plus élémentaires de l'écologie et de

OPÉRATIONS FORESTIÈRES ET DE SCIERIE

Centre de Recherches Forestières des Laurentides
BIBLIOTHÈQUE
A

LA COMPAGNIE D'ÉDITIONS SOUTHAM LIMITÉE/NOVEMBRE 1973

8(10) 1973

Zonage, liberté et justice

